

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 03/02/2023,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	8	10	2		
Date de convocation : 24/01/2023				Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 07/02/2023				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER. Carl GINET ayant donné pouvoir à André DAZY.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
Délibération n° 2023 02 03 07 : Rénovation du parc d'éclairage public de la commune					

Suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de notre parc d'éclairage public, le service en charge des dossiers nous a demandé d'ajouter deux éléments au dossier pour qu'il fasse l'objet d'une étude de recevabilité.

D'une part, le nouveau devis du prestataire doit être intégré au plan de financement et la délibération n°2022 06 17 05 du 17 juin 2022 doit être mise à jour par rapport au montant de l'opération. Ainsi, le nouveau plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Remplacement des luminaires de la commune – passage aux lampes LED	11 310.00 €	DETR (15%)	1 696.50 €
		Commune (85%)	9 613.50 €
Total :	11 310.00 €	Total :	11 310.00 €

D'autre part, le dossier d'approbation doit contenir une partie relative à une stratégie d'extinction nocturne des candélabres.

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité :

- N'ADOpte PAS le nouveau plan de financement conformément à la mise à jour du devis,
- REFUSE la stratégie d'extinction nocturne du parc lumineux.

Vote : 6 voix contre, 2 abstentions, 2 voix pour.

Le Maire,

André DAZY



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 073-217302058-20230203-2023020307-DE

